

Coordination des initiatives en matière d'énergie

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 3 DECEMBRE 2010

Le Conseil Rhénan, lors de sa séance plénière du 3 décembre 2010, et sur proposition de la Commission « Agriculture-Environnement », réunie le 8 septembre 2010 :

Suite aux présentations qui lui ont été faites du « Réseau Trinational de l'Energie » et de « Via Energia », et prenant en considération la mise en place d'un coordinateur de la Région Métropolitaine du Rhin Supérieur,

1. Constate que de nombreuses initiatives en matière d'énergie existent dans l'espace du Rhin Supérieur, tant au niveau de la recherche et de la formation que de l'information au citoyen,
2. Relève que plusieurs réseaux se sont récemment constitués, avec des missions diverses, mais visant tous à faire connaître les différentes sources d'énergie, dans une optique notamment de développement des économies d'énergie,
3. Estime que la mise en place, à compter du 15 septembre, d'un poste de coordinateur de la Région Métropolitaine peut être l'occasion de réaffirmer la nécessité de concrétisation de la mise en réseau de toutes les initiatives existantes, en vue d'une coordination renforcée,
4. Souhaite que cette coordination aboutisse à de nouvelles impulsions dans tous les domaines touchant aux économies d'énergie, secteur porteur qui permettrait au Rhin Supérieur d'acquérir une visibilité exemplaire au niveau européen,
5. Espère fortement que la mise en commun des ressources existantes permettra la création de nouveaux clusters transfrontaliers.

Le Conseil Rhénan adresse la présente résolution :

- en Allemagne : au Land de Baden-Württemberg, au Land de Rheinland-Pfalz,
- en Suisse : à l'Office fédéral de l'environnement, aux Gouvernements des Cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Argovie, Soleure et Jura,
- en France : au Gouvernement français, à l'ADEME,
- à la Conférence du Rhin Supérieur.